

L'Alliance Laurentienne

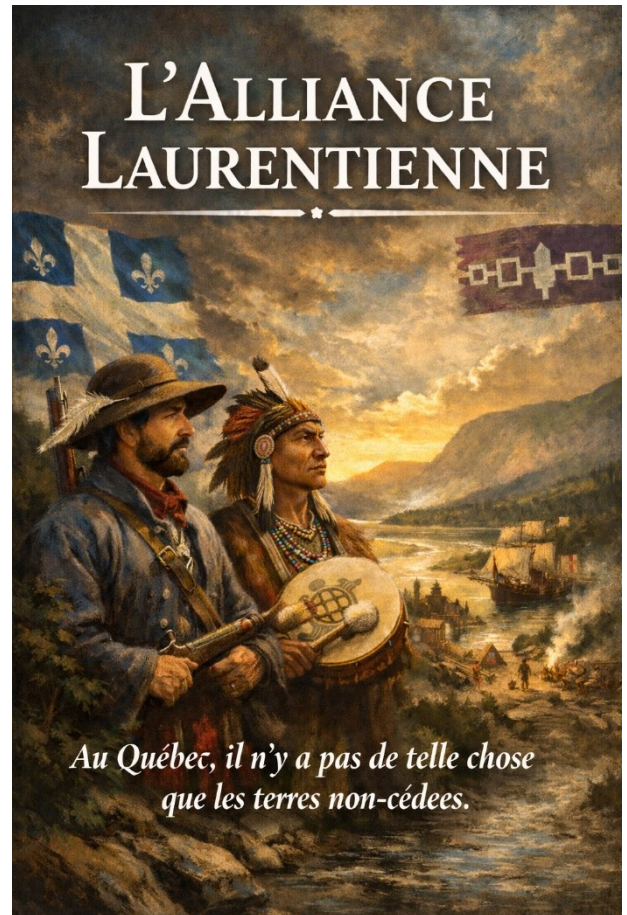
Le Québec ne connaît pas de "terres non cédées".

Le Québec est né d'une alliance. La Grande Tabagie de Tadoussac en 1603 marqua l'invitation des chefs autochtones à accueillir les Français sur leurs terres et à « *mêler leur sang* » pour assurer une survie commune. Samuel de Champlain écrivit en 1633 : « *Nos jeunes gens marieront vos filles, et dorénavant nous ne serons qu'un seul peuple.* » -- Champlain, Relations, (1633) L'Édit royal de 1627, article 17 de la Compagnie des Cent-Associés, reconnaissait les Autochtones comme « *naturels Français* » sans besoin de naturalité. Le Québec ne naît pas comme colonie de conquête, mais comme nation issue d'une fusion biologique et diplomatique.

Les recherches historiques et génétiques, notamment le projet BALSAC et l'œuvre L'Empreinte de Roy Dupuis, révèlent une fusion biologique profonde : près de la moitié des Québécois portent dans leur ADN des racines autochtones. C'est la mémoire des os qui témoigne d'un peuple formé dans la paix et le besoin mutuel, un peuple dont les vies et les destins sont inextricablement liés. Cette mémoire vivante s'oppose frontalement aux processus de déterritorialisation matériel et culturel imposés par le régime canadien : les commissions Bagot et Pennefather ont tenté de séparer les communautés autochtones de leurs terres, de leur histoire et de leurs traditions, d'effacer leur identité par la répression des pratiques et des lois orales. Le régime canadien a cherché à blanchir les Premiers Peuples, à réduire leurs droits et leurs récits à des catégories administratives vides.

Cette oppression produit un sentiment de sui nullius : vivre dans un régime qui nie votre existence, vos droits et vos lois légitimes crée une impression de néant juridique et historique. Cette dépossession mentale et symbolique touche également le peuple québécois : l'aliénation de sa langue, de ses lois et de sa mémoire collective nourrit un même volcan de résistance et de révolte, visible dans la résistance douloureuse comme la crise d'Oka ou la guerre du saumon. La fusion biologique et culturelle du Québec, héritée de l'alliance de 1603, renverse cette logique : elle prouve que l'histoire, le sang et la mémoire des communautés sont indissociables et que seule la reconnaissance de l'alliance originelle peut guérir cette dépossession et permettre au Québec de s'extraire de la machine coloniale fédérale pour cesser d'être l'instrument forcé de la spoliation des territoires, redevenant ainsi un allié réel capable de respecter l'intégrité des terres.

Le modèle orangiste britannique ne se limite pas à la bureaucratie : il constitue un schéma génocidaire conçu par John A. Macdonald pour dominer, contrôler et neutraliser les peuples. L'article 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867 n'était pas une simple disposition légale : il créa la figure de l'Indien-objet, transformant l'identité autochtone en fiction génétique et réduisant le territoire à un non-lieu, les réserves. Ce système cherchait à produire de « *bons Indiens* », dociles et déconnectés de leur mémoire historique, afin de faciliter l'appropriation et l'abandon progressif des territoires ancestraux. L'État a combiné cette violence juridique avec la dette et la dépendance économique : la création de crédits conditionnels et l'étranglement financier servaient de leviers pour forcer la spoliation des terres et briser l'autonomie des nations.



Les pensionnats, la centralisation du contrôle des terres, l'interdiction des langues et pratiques culturelles servaient à effacer la conscience politique des peuples premiers. L'objectif n'était pas seulement l'assimilation : c'était la neutralisation par la contrainte, une pacification forcée qui n'est qu'un écrasement de la résistance, visant la disparition de leur autonomie et de leur héritage. Cette logique de domination ne s'appliquait pas qu'aux Autochtones : elle ciblait également les Québécois. Les terres et les droits furent spoliés au profit des loyalistes et du centre impérial. La dépossession des Cantons-de-l'Est et de l'Outaouais, la marginalisation politique et les exclusions économiques montrent que le peuple québécois et les nations autochtones furent soumis au même colosse impérial, victimes de la même logique de contrôle et de fragmentation.

Les Mohawks de Kahnawà:ke et les Hurons-Wendats de Lorette résident sur des terres d'asile issues de l'alliance française. À la suite de la Révolution américaine, les Mohawks se sont ralliés aux Loyalistes ; les autorités coloniales leur ont alors octroyé des territoires en sol québécois, positionnés stratégiquement le long de la frontière. Ce geste servait d'abord les intérêts de l'Empire : utiliser ces nations comme un bouclier militaire et une « *chair à canon* » face à la menace d'invasion des États-Unis. L'hospitalité sacrée constitue un pacte de survie mutuelle : un territoire de protection pour des nations fuyant l'extermination et la guerre.

Il faut ici dénoncer l'imposture historique : le concept de « *terres non cédées* » est une réponse au vol systémique pratiqué par le Canada anglais (et les É-U). Contrairement à l'Ontario ou à l'Ouest canadien, où les autorités impériales britanniques ont extorqué les terres par des traités iniques ou des spoliations pures et simples, le Québec n'a jamais bâti sa géographie sur le vol. Les terres ici n'ont pas été conquises, elles ont été partagées en commun accord. Le Québec ne peut être tenu responsable des crimes territoriaux d'un empire britannique dont il a lui-même subi la férule.

Aujourd'hui, le Canada tente de récupérer cette mémoire en instruments de pouvoir : les traités modernes et les négociations ne sont pas des actes de justice. Ils sont des outils de colonialisme juridique, servant à étancher la soif de certitude juridique de la Couronne et à consolider une souveraineté canadienne construite sans celle des Premiers Peuples. Cette obsession de l'oubli masque 400 ans de violence et transforme l'asile offert par le Québec historique en levier bureaucratique au service d'un projet impérial.

Le régime canadien issu de 1867 est marqué par une déviance originelle et une tare ontologique. L'article 91(24) n'est pas une simple règle, mais un cadre antinomique avec les philosophies des Premiers Peuples. Le « *redwashing* » et les enveloppes budgétaires pour la réconciliation ne sont que des instruments de pacification forcée, qui intoxiquent ce qu'ils prétendent guérir, rendant toute réconciliation au sein de ce cadre obscène et abjecte. Maintenir la réconciliation à l'intérieur de ce système est impossible : il ne peut corriger la structure qu'il a lui-même imposée.

L'indépendance du Québec n'est pas une réforme : c'est l'effondrement nécessaire de ce colosse aux pieds d'argile. C'est la fin de l'esprit de 1867, le passage à une révolution de la perception où la souveraineté cesse d'être un concept abstrait pour devenir un acte historique, concret et réparateur. La Nation intégrale québécoise est le seul cadre capable de cesser la spoliation, de restaurer la dignité des ancêtres et de protéger la terre. Elle assure la continuité de l'alliance de 1603, faisant du Québec non seulement le garant de son peuple, mais aussi celui de ses nations alliées.

Comme le rappelle René-Marcel Sauvé : « *La souveraineté est une capacité d'organisation complète d'un peuple sur son territoire.* » -- René-Marcel Sauvé, *Géopolitique et avenir du Québec* (1994)

Vivre sous le régime canadien produit un *sui nullius* : l'impression de n'avoir ni histoire, ni lois légitimes, ni droit à l'autodétermination. Cette négation affecte tout peuple dont on invalide la langue, la mémoire et les pratiques collectives. La résistance douloureuse persiste : crises, conflits et revendications montrent que ce volcan n'a jamais cessé de bouillonner. La Nation intégrale québécoise propose une révolution de la perception. Elle libère les deux peuples de leurs servitudes, triomphe de leur tragédie et protège la terre. Elle restaure une concorde réelle, fondée sur le trésor incommensurable de la conception cosmique des rapports humains issue de 1603.

Le Québec souverain est le gardien de la mémoire, du sang et de la terre : l'héritage de 1603.

Louis-Martin Carrière